



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 février 2009

Le 20 février 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 février 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 34
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 35

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Romain GRYSKA (représentant M. Philippe PELLORCE) Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE.

Commune de Névache : Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à Mme Corinne MEYER.

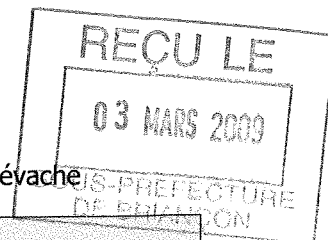
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-009 DU 20 FEVRIER 2009

Rapporteur : M. René SIESTRUNCK

OBJET : ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE
Opération Grand Site

Avenants 4 et 5 aux marchés de travaux du Parking de Ville-Haute à Névache



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2006, établissant un plan de financement prévisionnel ainsi que les concours sollicités pour la réalisation dans le cadre du programme OGS des travaux du parking de Ville-Haute à Névache et autorisant le lancement de la consultation des entreprises,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 décembre 2006, établissant un nouveau plan de financement prévisionnel ainsi que les concours sollicités et attribués pour la réalisation des travaux du parking de Ville-Haute à Névache,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2007 portant désignation du titulaire du marché pour la réalisation des travaux du parking de Ville-Haute à Névache,

Considérant du fait de la suppression de certains travaux ou les moins values réalisées au cours du traitement fonctionnel et paysager du parking de Ville-Haute à Névache, la nécessité d'établir sous forme d'avenants au marché de travaux, les modifications contractuelles engendrées notamment au niveau du coût total des travaux,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE en date du 12 février 2009

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

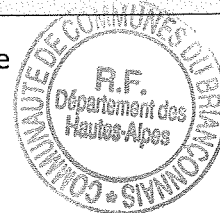
Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Approuve la rémunération des travaux tels que présentée dans les avenants n°4 et n°5 annexés à la présente,
- Autorise le Vice-président délégué à l'Opération Grand Site, à signer les avenants n°4 et n°5 au marché de travaux du parking de Ville-Haute à Névache, tels qu'annexés à la présente.

Pour copie conforme
Le Président,

Alain BAYROU.



2 MARS 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 4 MARS 2009